

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous | Jury par défaut | Tous les candidats | 4 | 195 | 4 | 4 | |
| CREPS de Nancy - Site de La Bresse - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous | Jury par défaut | Tous les candidats | 2 | 195 | 3 | 6 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

BPJEPS - Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités Physiques pour Tous

Début de la formation: 20/09/2023 Fin de la formation : 07/06/2024

La formation se déroule au CREPS de Nancy avec possibilités de sorties dans les Vosges, en Moselle par exemple.

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalable à l'entrée en formation du BPJEPS Spécialité éducateur sportif, mention activités physiques pour tous sont les suivantes: Le(la) candidat(e) doit :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du Diplôme de Prévention Secours Civique de Niveau 1 (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline de moins d'un an

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel : Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves de TEP.

Le rang d'inscription : le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement de formation, des tests de sélection et une étude du dossier PARCOURSUP du candidat sont organisés afin de classer les candidats. La satisfaction aux critères de sélection suivants : Cohérence du projet professionnel et motivation, un degré de pratique personnelle en natation, proposer une structure d'alternance, aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

ATTENTION: Afin de vous inscrire à ces épreuves, vous devez vous inscrire sur la plateforme PARCOURSUP avant le 08/04/2022 et également sur le site du CREPS de NANCY (TEP et formation) sur

<https://www.creps-nancy.fr>

Réunion d'informations collectives le 15/03/2023 au CREPS de NANCY. Inscription obligatoire auprès de la secrétaire de la formation

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous :

Le BPJEPS Spécialité Educateur Sportif, mention Activités Physiques pour Tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient dans la formation un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale et écrite est demandée.

Dans le domaine des activités physiques et conformément au code du sport le titulaire du BP activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;

Organiser et gérer ;

Communiquer sur les actions de la structure ;

Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés en relation directe avec l'exercice professionnel.

Le candidat en formation bénéficie d'un parcours personnalisé au vu du positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements de formation.

CREPS de Nancy - Site de La Bresse - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Action d'animation.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Bloc de compétences 2 (BC2) : Technique et pédagogie des activités physiques pour tous

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »
UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

En formation initiale, cette qualification n'est accessible que dans son intégralité. En cas de qualification admise en équivalence, un parcours de formation allégé peut être dispensé en fonction des blocs de compétences proposés. Ex. : si vous êtes titulaire d'un BPJEPS, vous avez déjà validé le BC1 "action d'animation"

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigence préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats PARCOURSUP peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation du BPJEPS APT :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) ou de l'attestation de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours), assortie de la mise à jour de la formation continue.
- Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins d'un an au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

TEP :

- Test navette "Luc Léger"
- Test d'habilités motrices

Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus - Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention "activités physiques pour tous" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité "éducateur sportif".

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat,
2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat,
3. Proposer une structure d'alternance,
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, les candidats ont été sélectionnés non seulement par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier PARCOURSUP du candidat, par la réussite des épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) ainsi que la réussite des tests de sélection (épreuve orale).

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le Directeur du CREPS de NANCY dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, CQP, ...);
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout au long de la procédure PARCOURSUP, le CREPS de NANCY accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite :

Dispositif de réussite :

Lors des réunions d'information au CREPS de NANCY et de forums des métiers du sport, le département formation accompagne les candidats PARCOURSUP en explicitant les temps forts du parcours de formation du candidat et les perspectives d'insertion professionnelle.

Le stagiaire en début de formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire, d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels :

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ « jeunesse et sport », de niveau supérieur ou non, et d'obtenir, dans certains cas, des allègements.

Où exercer ? :

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif dans une association, une entreprise privée ; c'est un diplôme d'éducateur sportif généraliste qui permet à son possesseur d'encadrer, d'animer des activités physiques à destination de différents publics contre rémunération. Le BPJEPS permet en outre de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|---|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Notes de français de 1ère et notes obtenues au BAC de français | Bulletins de 1ère / Note obtenue au BAC de français | Important |
| | Notes d' EPS | Notes d'EPS | Bulletins 1ère et terminal / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | Champ "méthode de travail" de la fiche avenir | Fiche Avenir | Très important |
| | Capacité à l'oral | Capacités argumentatives, capacités à raisonner | Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection | Très important |
| | Expression écrite / Qualité de la syntaxe | Orthographe, vocabulaire, formulation | Projet de formation motivé | Important |
| Savoir-être | Autonomie, capacité d'organisation | Autonomie dans le travail. Champ "autonomie" de la fiche avenir | Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) derniers(s) bulletin(s) / Entretien de sélection | Important |
| | Capacité à s'investir, implication | Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection | Très important |
| Motivation, connaissance de la | Cohérence et adéquation | Projet de formation motivé | Projet de formation motivé / | Essentiel |

| | | | | |
|---|---|--|--|----------------|
| formation, cohérence du projet | du projet aux débouchés de la formation | | Entretien de sélection | |
| | Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance | Projet de formation motivé | Entretien de sélection | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation | Curiosité pour les différentes activités sportives. Appartenance à un club sportif | Rubrique activités et centres d'intérêts | Très important |
| | Engagement (citoyen, associatif) | Engagement citoyen. Champ "engagement citoyen" de la fiche avenir | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts | Complémentaire |

Signature :

Luc MARCHAL,
 Directeur de l'établissement CREPS de Nancy